

**Appel à projet ARS n°2021-69-ACT
Création de 40 places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) dont 24 « hors les murs »
sur la Métropole de Lyon**

AVIS DE LA COMMISSION

**Commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 29 juin 2021
placée auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Trois projets ont été reçus au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes pour l'appel à projet ARS n°2021-69-ACT dédié à la création de 40 places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) dont 24 « hors les murs » sur la Métropole de Lyon.

Les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

Le classement est le suivant :

- 1- Association "ALYNEA"
- 2- Association "BASILIADE"
- 3- Association "GROUPE SOS SOLIDARITES"

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de la commission de sélection est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 5 juillet 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation,
Le Directeur de l'Autonomie
Raphaël GLABI